

En direct de la négo QVCT N°1

AGIR POUR LA QVCT !

La négociation **QVCT** (Qualité de Vie et des Conditions de Travail) a démarré le 10 juin dernier à Orange sur le périmètre Groupe (Orange et ses filiales en France). Elle concerne notamment l'organisation du travail, la santé, la sécurité, l'égalité professionnelle et d'autres domaines.

Pour la **CGT Fapt**, la QVCT doit être un levier concret d'amélioration des conditions de travail, de prévention des risques et de renforcement des droits collectifs. Elle doit protéger les salariés face aux réorganisations, comme le projet Regain annoncé chez Orange, en mesurant précisément leurs impacts. Elle s'appuie pour cela sur les repères de l'ANACT et sur l'expérience du travail réel.

L'ANACT, c'est quoi son rôle ?

 Aider à **prévenir les risques, améliorer les conditions de travail et renforcer le dialogue social.**

C'est un **organisme public** qui accompagne entreprises et représentants du personnel pour faire de la **QVCT un levier de santé durable et de performance social.**

 Pour la CGT, il est donc indispensable de s'appuyer sur ses travaux dans cette négociation QVCT.

Les thématiques clés de l'ANACT

- 1- Organisation et contenu du travail** Comment le travail est réparti et réalisé.
- 2- Compétences et parcours pro** Développer les savoir-faire et l'employabilité.
- 3- Égalité au travail**
Réduire les inégalités liées au genre, à l'âge, aux statuts.
- 4- Projet d'entreprise et management** Donner du sens et de la reconnaissance.
- 5- Dialogue social et professionnel** Construire ensemble les décisions qui impactent le travail.
- 6- Santé et prévention**
Réduire les risques professionnels et préserver la santé.

► La vision de la CGT Fapt sur la QVCT et comment agir?



- Selon nous, la QVCT doit partir du travail réel et du vécu des salariés : les écouter, reconnaître leurs difficultés, **les prendre en compte et agir concrètement** pour travailler mieux et mieux vivre au travail. Cela passera inévitablement par **donner des moyens au management**. Ceci va être d'autant plus vrai avec le projet REGAIN et son impact sur les 37 000 salariés d'Orange France.

- La QVCT doit également contribuer à la **prévention primaire des risques professionnels**, pas seulement à la réparation. Pour la CGT Fapt, elle doit intégrer les réalités de terrain, notamment la charge de travail, les rythmes, l'organisation du travail, les conditions de travail, le management, les outils numériques. La QVCT doit **avoir un impact concret sur le travail avec des indicateurs de suivi mesurables et transparents.**

Comme pour chaque négociation, les salariés peuvent compter sur la CGT Fapt pour défendre leurs intérêts !



👉 AMELIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !

La Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) ne peut pas être une simple démarche de communication ou un label managérial, **elle doit améliorer nos conditions de travail.**

Ce que nous avons obtenu

- 👉 un accord Groupe Orange + filiales, permettant de tirer vers le haut les dispositions dans les filiales.
- 👉 Intégration des **Risques Psychosociaux** (RPS) et du risque suicidaire dans le DUERP.(Document Unique)
- 👉 **une formation QVCT** pour tous les acteurs et un **dialogue avec les salariés** sur le sujet de la QVCT
- 👉 Engagement sur le recensement des accords touchant à la QVCT en filiales
- 👉 l' **Evaluation et régulation de la charge de travail** comme thématique
- 👉 Le sujet de l'**hybridation du travail** et ses conséquences seront abordés
- 👉 la prise en compte des **risques climatiques et sécuritaires**
- 👉 **pour la CGT Fapt, c'est un début il reste encore beaucoup à faire !**

Ce qu'il reste à obtenir

- 👉 la prise en compte des **thématiques des conditions de travail, contenu du travail et l'organisation du travail**, non diluées dans les autres thématiques
- 👉 Le **respect intégral des accords du Groupe**, notamment l'**accord expérimentation** que la Direction esquivait habilement en rebaptisant 'tests' les essais locaux de réorganisations, s'exonérant ainsi des obligations contractuelles.
- 👉 l'**internalisation dans le Groupe de toutes les activités SMST** (Service Médical de Santé au Travail) et la garantie que Orange travaille à l'**agrément 2026**
- 👉 la prise en compte des 35 préconisations du **Comité National Prévention Stress(CNPS)** suite à l'enquête triennale SECAFI
- 👉 la prise en compte des remontées des salariés en cours de recensement

👉 Après 3 séances, ce que l'on peut dire :

Pour la CGT Fapt, nous n'avons pas réussi à changer la méthodologie en partageant les constats sur les résultats CNPS de l'enquête triennale Secafi (dont les résultats sont les plus mauvais depuis 12 ans) et les conclusions des rapports annuels des médecins. **Comment partir dans la bonne direction d'une négociation si nous ne partageons pas les mêmes constats qu'il faut appréhender la question de la santé au travail autrement ?** pour rappel en 2024 vs 2023, l'absentéisme à Orange est en augmentation, les accidents du travail explosent de +8% et les visites médicales à la demande des salariés +23%.



Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr